

République et canton de Genève



**ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE
D'UN-E ADJOINT-E AU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CHANCY**

Suite à la démission de Madame Chantal Dubelly Hatinguais, Adjointe au Maire, et conformément aux articles :

- 46, alinéa 1, 53, lettre b, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,
- 19, 24, 25 alinéas 4, 5, 6, 7 et aux articles 100, 100A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,
- 62, alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 19 février 2023 la date de l'élection complémentaire qui permettra de repourvoir la charge d'Adjoint-e.

La date d'un éventuel second tour de l'élection est fixée au dimanche 12 mars 2023.

ÉLECTION AU SYSTÈME MAJORITAIRE

L'élection du 19 février 2023 est basée sur le système majoritaire.

L'élection au système majoritaire peut comporter deux tours.

Premier tour

Pour être élu-e dès le premier tour de scrutin, le ou la candidat-e doit atteindre la majorité absolue (50% des bulletins valables, blancs compris + 1 voix).

Deuxième tour

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative (le ou la candidat-e qui a le plus de voix est élu-e).

MATÉRIEL DE VOTE

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote
- Enveloppe de vote BLEUE
- Un bulletin de vote
- La présente notice explicative

RECOMMANDATIONS

Pour cette élection, vous avez reçu 1 bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du-de la candidat-e choisi-e.

Ne cochez au maximum qu'une case, car il n'y a qu'un(e) candidat-e à élire sous peine de nullité.

A VOTRE SERVICE

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, vous pouvez appeler le service des votations et élections, qui vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro de téléphone suivant :

022 546 52 00

du jeudi 2 février au vendredi 17 février 2023
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

le samedi 18 février 2023
de 8h00 à 12h00

et

le dimanche 19 février 2023
de 10h00 à 12h00

OÙ ET QUAND VOTER ?

Vote par correspondance

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard le samedi 18 février 2023 à 12h00.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 16 février 2023 (attention à l'heure de levée du courrier !).

Dans votre local de vote

Lieu : école de Chancy (extension du groupe scolaire) - chemin de la Ruelle 10 - 1284 Chancy.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 19 février 2023 de 10h00 à 12h00 doivent impérativement se munir :

- d'une pièce d'identité;
- du matériel électoral complet.

Décembre 2022